

## *Séance du Jeudi 21 février 2019*

Membres en exercice : 13  
Convocation du 12 février 2019

Présents : 10  
Affichage : 12 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, Maire.

**Etaient présents** : Mme SCHAUFLER, Maire ; Mrs DUMEE, DUCHE Adjoints ;  
Mmes COLLARD, SABRE, PEREIRA, DE CESARE  
Mrs HOCHON, BOUCHASSON, DENIS

**Absents** : Mmes PUIG, DUBOIS (excusées), BRETON

**Secrétaire de séance** : M. HOCHON Didier

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. HOCHON Didier, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018 est approuvé, à l'unanimité.

### **✚ Délibération n°2019-01 : Commande Publique / Contrat de Prestations de Services / Entretien des locaux administratifs de la Mairie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de conclure un contrat de prestation de services pour assurer l'entretien des locaux de la Mairie, à savoir le secrétariat, la salle de réunions et la salle des mariages.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société CFN, située à Servon, pour un coût mensuel de 216.67 € HT. L'intervention sera hebdomadaire.

### **✚ Délibération n°2019-02 : Fonction Publique / Personnel titulaire / Suppression de postes**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de supprimer des postes de fonctionnaire actuellement vacants en raison de départ en retraite, d'avancement de grade et de démission.

Le Conseil Municipal décide de supprimer quatre emplois de fonctionnaires, à savoir :

- un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 27h00
- deux emplois d'adjoint technique à temps complet
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 23h30

### **✚ Délibération n°2019-03 : Finances Locales / Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, à savoir 25% de 697 356.15 €, Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du CGCT, à hauteur de 29 500.00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat de jardinières et panneaux de communication : 2 500.00 € (2152)
- Achat d'un ordinateur : 2 000.00 € (2183)
- Enfouissement des réseaux (communications électroniques) : 25 000.00 € (20422)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**+ Délibération n°2019-04 : Finances Locales / Repas des aînés 2019 / Participations extérieures**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'idée d'offrir un repas aux Cellois et Celloises de plus de 65 ans, en remplacement du thé dansant ayant habituellement lieu au printemps.

Le Conseil Municipal décide d'organiser un repas, le **samedi 25 mai 2019**, à la salle des Brosses. Ce repas sera offert aux Celloises et Cellois de plus de 65 ans, sur inscription en Mairie.

La présence des personnes de moins de 65 ans et des personnes extérieures à la commune qui souhaitent prendre part à ce repas est acceptée moyennant une participation financière de **42.00 €**.

Le repas sera préparé et servi par Elysée Réception, traiteur à Fontenay-Trésigny.

**+ Délibération n°2019-05 : Marchés Publics / Contrat de maîtrise d'œuvre / Travaux de voirie Route du Grand Morin – Etude et élaboration d'un dossier de demande de subvention et assistance à maîtrise d'ouvrage avec suivi de chantier**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'engager des travaux de renforcement de voirie et de mise en sécurité, Route du Grand Morin. La route s'est énormément abîmée suite aux travaux sur le réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux.

Afin d'élaborer le projet et de suivre le chantier, il convient de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec M. JAKUBCZAK Didier. Les missions qui lui seront confiées :

- l'élaboration d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour des travaux de renforcement de la chaussée et mise en sécurité, Route du Grande Morin,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le suivi du chantier.

Le montant des honoraires s'élèvera à 5 000.00 € HT.

**+ Délibération n°2019-06 : Finances Locales / Subventions / Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural (FER)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural pour les travaux de renforcement de chaussée et mise en sécurité, Route du Grand Morin.

Le montant des travaux est estimé à 106 400.00 € HT. Le montant des honoraires est fixé à de 5 000.00 € HT, soit un total de 111 400.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux présenté par le Cabinet Didier Jakubczak et précise qu'aucune autre demande de subvention n'a été sollicitée. Cette demande de subvention sera déposée auprès du Département de Seine-et-Marne.

Mme le Maire précise qu'un plan papier sera mis à disposition des administrés en Mairie, pour leur permettre de consulter le projet. Une voirie partagée sera réalisée, la création de trottoirs conformes n'étant pas réalisable du fait de l'étroitesse de la chaussée.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515  
**Conseil Municipal du Jeudi 21 février 2019**

---

 **Questions diverses**

- Mme le Maire informe le Conseil que suite à l'installation de gens du voyage sur le parking du stade, il conviendra de prévoir la pose d'un portique fixe à l'entrée afin d'éviter que cela se renouvelle.
- Mme Collard demande à remplacer le panneau d'entrée « La Villeneuve » qui n'est plus lisible. Cette dépense sera incorporée dans le marché de voirie.
- Mme le Maire informe le Conseil qu'il conviendra de prévoir une défense incendie à la Villeneuve. Trois points doivent être créés et après consultation du Syndicat des Eaux et des Pompiers, il serait préférable de prévoir l'installation de bâches incendie.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Les inscriptions sur la liste électorale seront closes le 31 mars 2019 pour pouvoir participer à ce scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 23 FEVRIER 2019.